

INFO CORONAVIRUS

20 JANVIER 2022 - N°104

FACILITER L'ORGANISATION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

Le virus se transmet à très grande vitesse sur notre territoire. De nombreux collègues sont absents dans les services chaque jour et nous devons nous adapter, tout en veillant à notre santé. La cellule de crise, de nouveau plus active, y veille en apportant les réponses les plus adaptées aux questions qui se posent. La collectivité accompagne au mieux le quotidien des agent·e·s : créneaux de vaccination, accès au dépistage, et dans ce numéro, une nouvelle possibilité pour faire vacciner ses enfants.



1. Facilité horaire vaccination enfants

Après validation de votre encadrant·e pour garantir la continuité de service, vous pouvez disposer d'une nouvelle facilité horaire de 2h pour accompagner votre enfant au lieu de vaccination de votre choix si vous avez rdv pendant vos heures de travail.

RAPPEL : des créneaux sont ouverts aux agents qui souhaiteraient se faire vacciner, que ce soit pour une première dose ou une dose de rappel : <https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/nantes/cvc19-b>. Ce lien ne doit pas être transmis.



2. Pass sanitaire

Depuis le 15 janvier, pour que le pass sanitaire demeure valide :

- une dose de rappel doit être effectuée au maximum 7 mois après la seconde dose ou une guérison de Covid
- à compter du 15 février, le délai sera raccourci à 4 mois (une dose de rappel sera nécessaire dès lors que la seconde dose a été faite avant le 15 octobre)
- Le délai entre les doses est d'ores et déjà ramené à 3 mois.
- Dans les lieux de travail où ils sont nécessaires, ils seront à nouveau vérifiés.



3 . Centre de dépistage

- **Le centre de dépistage Nantes Erdre** accueille les agent·e·s de la collectivité sans rendez-vous depuis mardi et nous sommes déjà nombreux·ses à en avoir profité. C'est une possibilité qui est réservée aux agents, pour les personnes extérieures à la collectivité, les rdv se prennent sur la [plate-forme doctolib](#)
- **Vous devez vous présenter à l'agent de sécurité à l'entrée.** Ce sont les conditions établies par le gouvernement pour la gratuité qui s'appliquent, si vous avez un doute, vérifiez sur [service-public.fr](#).
- **Rappel** : vous devez vous munir d'un justificatif prouvant votre appartenance à la collectivité (bulletin de paie, carnet de tickets restaurants, ...) et de votre carte vitale.
- **Après validation de votre encadrant·e**, vous pouvez disposer d'une facilité horaire de 2h si vous devez vous y rendre pendant vos heures de travail, quel que soit le lieu de dépistage choisi.

LE CENTRE DE DÉPISTAGE ÉVOLUE :

- **Il est ouvert du lundi au samedi toute la journée du lundi au samedi : 7h30-12h30 et 14h-18h**
- **Il propose des tests PCR ou antigéniques. Il réalise également des tests salivaires pour les enfants.**
- **Pour s'y rendre en transports en commun : tram ligne 1 / C6 / bus 23 ou 80 arrêt Ranzay**



4 . Organisation « sanitaire » du travail prolongée

La collectivité poursuit les conditions d'organisation du travail mises en place depuis la rentrée **jusqu'au vendredi 4 février** (début des vacances scolaires), dès lors que l'organisation des équipes le permet. Ce sont les encadrant·e·s qui organisent le travail.

- **Horaires décalés** : ils sont possibles dès lors que l'on travaille en présentiel pour limiter à la fois l'affluence sur les sites de travail et dans les transports en commun.
- **Télétravail** : les collègues dont les missions sont télétravaillables doivent télétravailler 3 jours par semaine. Si l'agent·e· et son encadrant·e· en sont d'accord, une journée supplémentaire est possible.

Ces consignes seront adaptées en fonction des consignes gouvernementales à venir.



5 . Gestes barrières

- **Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux de travail.** Il doit être changé toutes les 4h.
- **Sur l'espace public, le port du masque est obligatoire dès lors qu'il y a un rassemblement de plus de 10 personnes** (file d'attente, groupe, ...) et dans les rues piétonnes ou à forte affluence commerciale.

RAPPEL : les lieux de travail doivent être aérés 10 minutes toutes les heures. Tous les espaces partagés doivent être désinfectés (véhicules, espaces de pause, postes partagés, machines, vélos, ...) après chaque personne.



6 . Cas contact (voir [bulletin infocoronavirus 101](#))

- **Je suis vacciné·e**, je réalise le plus rapidement un test antigénique ou PCR, puis des autotests
- **Je ne suis pas, ou pas complètement, vacciné·e**, je m'isole 7 jours puis je réalise un test PCR ou antigénique.